ANNEXE 1

**MODELE DE DECLARATION DE CANDIDATURE**

***Candidature unique***

Madame la directrice/Monsieur le directeur,

J’ai l’honneur de vous informer que notre organisation syndicale, …..(à compléter), se porte candidate pour la consultation des personnels organisée le 6 décembre 2018 afin de procéder à l’élection des représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré….. placé auprès du …..

Nous désignons M./Mme … (à compléter), pour représenter la liste dans toutes les opérations électorales ayant trait à cette élection.

La liste des candidats à cette élection ainsi que les candidatures individuelles sont jointes à cette déclaration de candidature.

Veuillez agréer, Madame la directrice/Monsieur le directeur, l’expression de nos sentiments distingués.

***Candidature commune***

Madame la directrice/Monsieur le directeur,

Nous avons l’honneur de vous informer que nos organisations syndicales, …..(à compléter), se portent candidates, dans le cadre d’une candidature commune, pour la consultation des personnels organisée le 6 décembre  2018 afin de procéder à l’élection des représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré… placé auprès du ….

Nous désignons M./Mme … (à compléter), pour représenter la liste dans toutes les opérations électorales ayant trait à cette élection.

Pour le calcul de la représentativité de nos organisations respectives, la clé de répartition choisie est la suivante :

* Organisation A : X%
* Organisation B : Y%
* Organisation C : Z%

La liste des candidats à cette élection ainsi que les candidatures individuelles sont jointes à cette déclaration de candidature.

Veuillez agréer, Madame la directrice/Monsieur le directeur, l’expression de nos sentiments distingués.

Signatures des représentants des différentes parties à la liste.

***Candidature pour un scrutin sur sigle***

Madame la directrice/Monsieur le directeur,

J’ai l’honneur de vous informer, que notre organisation syndicale, …..(à compléter), se porte candidate pour la consultation des personnels organisée le 6 décembre 2018 afin de procéder à l’élection des représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré….. placé auprès du …..

Nous désignons M./Mme … (à compléter), pour représenter [l’organisation syndicale] dans toutes les opérations électorales ayant trait à cette élection.

Veuillez agréer, Madame la directrice/Monsieur le directeur, l’expression de nos sentiments distingués.

 ANNEXE 2

**MODELE DE DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE**

**(Il est préférable que le document soit dactylographié)**

Je soussigné(e),

CIVILITE :

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare faire acte de candidature à l’élection du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du…

Sur la liste présentée par : (*nom de la ou des organisations syndicales*)

Date et signature

ANNEXE 3

**MODELE DE LISTE DE CANDIDATS**

**(Il est préférable que la liste soit dactylographiée)**

CT placé auprès …………………………………………………………………………

Liste de candidats présentés par :

(Nom du/des syndicat(s))

Clé de répartition en cas de candidature commune :

* Organisation A : X%
* Organisation B : Y%
* Organisation C : Z%

Nombre total de femmes :

Nombre total d’hommes :

|  |
| --- |
| Candidats (classés dans l’ordre de candidature |
| 1 | Civilité | Nom | Prénom | Affectation |
| 2 |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |
| 5 |  |  |  |  |
| 6 |  |  |  |  |
| 7 |  |  |  |  |
| 8 |  |  |  |  |
| 9 |  |  |  |  |
| 10 |  |  |  |  |
| 11 |  |  |  |  |
| 12 |  |  |  |  |
| 13 |  |  |  |  |
| 14 |  |  |  |  |
| 15 |  |  |  |  |
| 16 |  |  |  |  |
| 17 |  |  |  |  |
| 18 |  |  |  |  |
| 19 |  |  |  |  |
| 20 |  |  |  |  |

DELEGUE DE LISTE (et éventuellement son suppléant) :

(nom, prénom, adresse, n° de téléphone, n° fax, adresse, messagerie)

Date et signature(s)

***[Un modèle de bulletin de vote à fournir en même temps que la liste de candidats est donné page suivante.]***

***Modèle de bulletin de vote (format portrait – A5)***

LOGO

CONSULTATION DES PERSONNELS
DU 6 DECEMBRE 2018

COMITE TECHNIQUE DE SERVICE DECONCENTRE

1. X
2. x
3. x
4. x
5. x
6. x
7. x
8. x
9. x
10. x
11. x
12. x
13. x
14. x
15. x
16. x
17. x
18. x
19. x
20. x

LOGO

CONSULTATION DES PERSONNELS
DU 6 DECEMBRE 2018

COMITE TECHNIQUE DE SERVICE DECONCENTRE

1. X
2. x
3. x
4. x
5. x
6. x
7. x
8. x
9. x
10. x
11. x
12. x
13. x
14. x
15. x
16. x
17. x
18. x
19. x
20. x

ANNEXE 4

**MODELE DE RECEPISSE DE DEPOT DE CANDIDATURE**

Je soussigné(e), *[nom et qualité]* …………………………………………………………………………………………………………

Atteste le dépôt de candidature de l’organisation syndicale suivante :

………………………………………………………………………………………………………….

au scrutin du comité technique de service déconcentré placé auprès du directeur ……………..

L’attestation de dépôt de cette candidature ne constitue pas une reconnaissance de sa recevabilité.

Le dépôt de votre candidature est soumis à l’appréciation préalable des critères de recevabilité et d’éligibilité des candidats par l’administration.

Dans l’hypothèse où une ou plusieurs candidatures ne pourraient être regardées comme remplissant les conditions de recevabilité, l’administration vous en informera, par écrit, et au plus tard dans les 3 jours qui suivent le dépôt.

Fait à …………………………, le ……………........

Signature

ANNEXE 5

**MODELE DE PROCES-VERBAL DE CONSTAT DE DEPOT DES CANDIDATURES**

Je soussigné(e) ………….(Nom, Prénom, Grade) constate avoir reçu à la date du ……..[*à compléter*] , les candidatures suivantes pour la consultation des personnels du 6 décembre 2018, organisée en vue de déterminer la composition du comité technique de service déconcentré placé auprès du…… :

1°) – Organisation syndicale ……..[*à compléter*]

2°) - Organisation syndicale……..[*à compléter*]

3°) – Organisation syndicale ……..[*à compléter*] et ………….organisation syndicale ……..[*à compléter*]

(liste commune)

4°)…

Fait à……..…..[*à compléter*] le……………

Nom, Prénom et signature du réceptionnaire des candidatures

Nom, Prénom et signature des représentants des organisations syndicales

Pour le syndicat Pour le syndicat Pour le syndicat

…………………… …………………… ……………………

*(Indiquer ci-dessus le nom du syndicat) (Indiquer ci-dessus le nom du syndicat) (Indiquer ci-dessus le nom du syndicat)*

Signature Signature Signature

Nom Prénom Nom Prénom Nom Prénom

…

ANNEXE 6

**MODELE DE DECISION DE REFUS DE CANDIDATURE**

**DECISION DE REFUS**

Je soussigné ………….(Nom, Prénom, Grade)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 *bis* ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l’Etat et notamment son article 15 ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l’Etat, notamment ses articles 20 à 24 ;

Vu l’arrêté du 16 juillet 2014 modifié portant création d’un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et de chaque directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu la déclaration de candidature de l’organisation syndicale………………..[*à compléter*] en date du ……….……..[*à compléter*]

**Décide :**

**Article 1er:**

Considérant que : …………….[*à compléter*]

La candidature de l’organisation syndicale au scrutin du 6 décembre 2018 pour l’élection des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré institué auprès du directeur………………
[*à compléter*]  est refusée.

**Article 2**

La présente décision sera notifiée à M. [ou Mme]…………..……………………………. ……..[*à compléter*]  délégué(e) de liste.

Fait à ………., le

Cachet et signature

N.B. : En cas de contestation, la présente décision peut faire l’objet  d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de……………..[*à compléter*] dans un délai de 3 jours.

ANNEXE 7

**MODELE DE DECISION FIXANT LA LISTE DES ORGANISATIONS SYNDICALES HABILITEES A DESIGNER DES REPRESENTANTS AU COMITE TECHNIQUE DE SERVICE DECONCENTRE EN CAS DE SCRUTIN DE SIGLE**

Le directeur (régional) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de ……

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 *bis*, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l’Etat, notamment ses articles 14 et 17 ;

Vu le décret n°2009-1540 du 10 décembre 2009 modifié relatif à l’organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l’Etat, notamment ses articles 14, 31 et 32 ;

Vu l’arrêté du 16 juillet 2014 modifié portant création d’un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et de chaque directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu les résultats du scrutin organisé le 6 décembre 2018,

**Arrête :**

**Article 1er**

La liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré institué auprès du directeur ………………………… et le nombre de sièges qui leur sont attribués au sein de ce comité sont fixés comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Organisations syndicales | Nombre de sièges obtenus |
| Titulaires | Suppléants |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**Article 2**

Les organisations syndicales visées à l’article 1er désignent leurs représentants titulaires et suppléants dans un délai de trente jours à compter de la date de proclamation des résultats.

**Article 3**

La présente décision sera notifiée à chaque délégué de liste des organisations syndicales et des unions syndicales concernées.

ANNEXE 8-a

**MODELE DE PROCES-VERBAL DES OPERATIONS DE DEPOUILLEMENT**

**DES BUREAUX DE VOTE SPECIAUX**

**Election au comité technique de service déconcentré**

Direction 

**I – Composition du bureau de vote chargé du dépouillement et de la proclamation des résultats**

* Représentants de l’administration :

MM (qualité)

- Président titulaire :

*-* Président suppléant :

- Secrétaire titulaire :

- Secrétaire suppléant :

* Représentants des organisations syndicales candidates

MM (qualité)

-

- -

-

-

-

-

-

-

**II – Dépouillement**

Commencé à

*(Indiquer l’heure)*

Terminé à

Nombre d’électeurs inscrits

Nombre d’électeurs ayant voté : - directement :

- par correspondance :

Nombre d’enveloppes par correspondance non valables :

(Préciser le motif)



Nombre de bulletins non valablement exprimés

(blancs ou nuls)

Nombre de suffrages valablement exprimés

Nombre de sièges de représentants titulaires du personnel

Quotient électoral

**III – Nombre de voix obtenu par chaque liste ou organisation syndicale**

Liste : :

Liste :  :

Liste : :

Liste   :



Liste : :

Liste :

Liste    :

**IV- Observations (s’il y a lieu)**

****

Fait en 2 exemplaires à …...................................., le…............................

Noms et signatures des membres du bureau de vote

Représentants de l’administration :

Représentants des listes en présence :

**Attention, sont annexées à ce procès-verbal les enveloppes mises à part sans être ouvertes et les bulletins blancs ou nuls.**

ANNEXE 8-b

**MODELE DE PROCES-VERBAL DES OPERATIONS DE DEPOUILLEMENT**

**DU BUREAU DE VOTE CENTRAL**

**Election au comité technique de service déconcentré**

Direction 

**I – Composition du bureau de vote chargé du dépouillement et de la proclamation des résultats**

* Représentants de l’administration :

MM (qualité)

- Président titulaire :

*-* Président suppléant :

- Secrétaire titulaire :

- Secrétaire suppléant :

* Représentants des organisations syndicales candidates

MM (qualité)

-

- -

-

-

-

-

-

-

**II – Consolidation des voix de l’ensemble des bureaux de vote spéciaux**

Commencé à

*(Indiquer l’heure)*

Terminé à

Nombre d’électeurs inscrits

Nombre d’électeurs ayant voté : - directement :

- par correspondance :

Nombre d’enveloppes par correspondance non valables :

(Préciser le motif)



Nombre de bulletins non valablement exprimés

(blancs ou nuls)

Nombre de suffrages valablement exprimés

Nombre de sièges de représentants titulaires du personnel

Quotient électoral

**III – Nombre de voix obtenu par chaque liste ou organisation syndicale**

Liste : :

Liste :  :

Liste : :

Liste   :



Liste : :

Liste :

Liste    :

**IV – Attribution des sièges de représentants titulaires à chaque organisation syndicale :**

La répartition des sièges en nombres entiers par division du nombre de voix obtenu par chaque organisation ou union par le quotient électoral et l’application de la règle de la plus forte moyenne conduisent à attribuer :

 siège(s) à l’organisation

 siège(s) à l’organisation

 siège(s) à l’organisation

 siège(s) à l’organisation

**V – Attribution du reste des sièges de représentants à la plus forte moyenne :**

 siège(s) à l’organisation

 siège(s) à l’organisation

 siège(s) à l’organisation

 siège(s) à l’organisation

**VI – Attribution totale du nombre de sièges** :

Les représentants titulaires (scrutin de liste) sont désignés selon l’ordre de présentation de la liste.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Noms des représentants** |
| Liste des organisations syndicales  | Titulaires | Suppléants |
| Liste : |  |  |
| Liste : |  |  |
| Liste : |  |  |
| Liste : |  |  |
| Liste : |  |  |
| Liste :  |  |  |
| Liste : |  |  |
| Liste :  |  |  |

**VII- Observations (s’il y a lieu)**

****

Fait en 2 exemplaires à …...................................., le…............................

Noms et signatures des membres du bureau de vote

Représentants de l’administration :

Représentants des listes en présence :

ANNEXE 9

**MODELE DE DECISION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU
COMITE TECHNIQUE DE SERVICE DECONCENTRE
DANS LE CAS D’UN SCRUTIN DE SIGLE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION du

Portant désignation des membres du comité technique

de [ ]

Le directeur [ ]

Vu l’arrêté du 16 juillet 2014 modifié portant création d’un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et de chaque directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu la décision du…….. fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité technique de service déconcentré,

DECIDE

Article 1er

Sont désignés représentants des personnels au comité créé auprès de [ °]

En qualité de membres titulaires : En qualité de membres suppléants :

*Liste des noms et syndicats Liste des noms et syndicats*

Article 2

Le mandat des membres du comité technique entrera en vigueur à compter du [date].

Fait à [ ], le [ ]

Le Directeur

ANNEXE 10 - Modèle d’arrêté de création du CTSD (hors Centre-Val-de-Loire)

**Arrêté n° XX-XXX du XX/XX 2018 portant création du comité technique de proximité de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de XX**

Le préfet de région,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, notamment son article 8 ;

Vu l’avis des comités techniques de la DRJSCS XX, de la DRJSCS XX et de la DDCCS XX siégeant en formation conjointe en date du XX/XX/2018 *[citer l’ensemble des instances concernées]*,

Arrête :

**Article 1er**

Un comité technique de proximité est créé auprès du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ayant compétence, dans le cadre du titre III du décret du 15 février 2011, pour connaître de toutes les questions concernant l’ensemble des services placés sous l’autorité dudit directeur.

**Article 2**

Les représentants du personnel sont élus au scrutin de liste.

**Article 3**

La composition de ce comité est fixée comme suit :

1. Représentants de l’administration :
* le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
* le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines (*préciser la fonction du responsable*) ;
1. Représentants du personnel : X membres titulaires et X membres suppléants.

En application de l’article 15 du décret du 15 février susvisé, l’effectif représenté se compose de X % de femmes et de X % d’hommes.

**Article 4**

En application de l’article 27 du décret du 15 février 2011 susvisé, les électeurs au comité peuvent voter à l’urne ou par correspondance.

Les opérations de vote par correspondance s’effectuent dans les conditions suivantes: l’électeur insère son bulletin de vote dans une première enveloppe, dite «enveloppe n°1», qui ne doit comporter aucune mention ni signe distinctif. L’électeur glisse cette enveloppe, préalablement cachetée, dans une deuxième enveloppe, dite «enveloppe n°2», qui doit comporter son nom, son prénom, son affectation, qui précise s’il est affecté à la direction déléguée ou dans un autre service de la direction régionale et départementale, et sa signature. Ce pli, également cacheté, est placé dans une troisième enveloppe, dite «enveloppe n°3», que l’électeur adresse au bureau de vote dont il dépend. L’enveloppe n°3 doit parvenir au président du bureau de vote avant la clôture du scrutin.

**Article 5**

A l’issue du scrutin, les bureaux de vote spéciaux procèdent au recensement des votes par correspondance. Les enveloppes n° 3 puis les enveloppes n° 2 sont ouvertes. Au fur et à mesure de l’ouverture des enveloppes n°2, la liste électorale est émargée et l’enveloppe n°1 déposée, sans être ouverte, dans l’urne *[contenant les suffrages des agents ayant voté directement à l’urne : à retirer en cas de choix de vote exclusivement par correspondance]*. Sont mises à part, sans être ouvertes, et sont annexées au procès-verbal les enveloppes n°3 parvenues après l’heure de clôture du scrutin, les enveloppes n°2 sur lesquelles ne figurent pas le nom et la signature du votant, ou sur lesquelles le nom est illisible, les enveloppes n°2 multiples parvenues sous la signature d’un même agent, les enveloppes n° 1 parvenues en nombre multiple sous une même enveloppe n°2 et les enveloppes n° 1 portant une mention ou un signe distinctif. Le nom des électeurs dont émanent ces enveloppes n’est pas émargé sur la liste électorale. *[Sont également mises à part sans être ouvertes les enveloppes n°2 émanant des électeurs ayant déjà pris part au vote à l’urne. Dans un tel cas, le vote par correspondance n’est pas pris en compte : à retirer en cas de choix de vote par correspondance exclusivement ].*Chaque bureau de vote spécial établit un procès-verbal des opérations de recensement des votes par correspondance. Sont annexées à ces procès-verbaux les enveloppes qui ont été mises à part sans être ouvertes.

**Article 6**

Le présent arrêté s’applique en vue des élections intervenant en 2018 pour le renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique.

**Article 7**

Les arrêtés n° XX-XXX du XX/XX 2014 portant création du comité technique de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale de la région XX *etc…[lister précisément l’ensemble des arrêtés devant être abrogés y compris ceux des anciennes DRJSCS et des DDI concernées]* sont abrogés à compter du 6 décembre 2018.

**Article 8**

Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de XX est chargé de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au ……….

Fait à ……………., le XX/XX/2018.

Le Préfet de région